

Intervention sur le point 7 au nom du groupe municipal « La Côte Saint André pour Tous »

Cette transaction sur fond d'arguments juridiques sur lesquels nous ne reviendrons pas, nous amène à parler de l'avenir du château Louis XI, lieu historique et patrimonial de La Côte Saint André.

Lors de précédents débats sur les travaux de façade du château, notamment en Octobre 2020, nous faisons part de nos doutes et inquiétudes sur l'état général de l'édifice, à la lecture du premier diagnostic établi en 2016 par M. Poulain (DIAG 1).

Nous pensions en effet que des travaux en amont devaient être réalisés afin

- De stabiliser la structure du bâtiment pour que des désordres non soldés ne viennent pas endommager des façades rénovées
- D'éviter le gaspillage d'argent public

Le dernier diagnostic établi en 2021 (DIAG 2) semble aller dans le sens de nos précédentes interventions et confirmer notre approche, je cite « *Mais avant de répondre à la problématique posée de la restauration des façades d'un point de vue formel et d'aspect, un préalable et une réponse à un problème structurel sont nécessaires. En effet les pathologies des maçonneries engendrées par les défauts de charpente doivent être solutionnées. Cette problématique n'est pas anodine, car elle met en jeu d'abord la pérennité des travaux de restauration des façades, mais surtout d'une manière plus générale, la conservation de l'édifice et répond ainsi à cette notion de durabilité évoquée. Avant toute intervention sur les façades, les problématiques liées aux désordres sur les charpentes devront donc être réglées.* » page 61.

Le côté positif du non-aboutissement de ce marché de rénovation lancé en 2021 est que l'on n'ait pas dépensé 1 million d'euros d'argent public pour restaurer les façades de ce château, euros qui auraient été mal investis au regard de ce diagnostic (DIAG 2) très complet.

Pour autant le problème de l'édifice reste entier et personne ici ne peut se satisfaire de ce constat d'échec. Nous devons donc ensemble réfléchir au devenir de ce bâtiment : reprise par une autre collectivité ayant la capacité financière d'assurer sa restauration complète ? Recherche de partenariat avec un projet global d'utilisation in fine qui justifierait un soutien des investisseurs, en effet qui mettrait de telles sommes dans un bâtiment sans en connaître la destination future ?

A ce stade, au regard des difficultés techniques soulevées par ce diagnostic très complet et très poussé (DIAG 2), il serait irresponsable d'engager le moindre euro sur des travaux de façades. Y compris le reste des crédits obtenus au titre du plan de relance (DSIL précisément) qui doivent profiter aux projets aboutis et durables, même si ceux-ci ne sont pas portés par la commune de La Côte Saint André. Dépenser pour dépenser, dans un contexte de sobriété financière nécessaire et souhaitable, n'a pas de sens, voire relèverait de l'irresponsabilité des élus qui le feraient.

Cependant nous vous proposons d'engager très rapidement un travail collectif, au-delà de simple présentation en commission, pour trouver des pistes de réflexion et des solutions. Nous devrions pouvoir travailler de manière collégiale sur un tel projet.

Nous pouvons reprendre à notre compte les propos présents dans ce diagnostic, je cite « *les multiples travaux de réparation ayant démontré leur limite, nous proposons d'engager des travaux de restauration pérennes afin d'assurer la conservation du château Louis XI, et d'asseoir ainsi cette nouvelle dynamique sur des bases saines, stables et durables* ». Cette approche serait une manière responsable d'engager l'argent public.

Nous avons grâce à ce diagnostic (DIAG 2), la possibilité d'appréhender plus précisément les travaux à engager sur l'ensemble de l'édifice et l'ampleur du projet qui devra être mené si la collectivité poursuit son engagement dans ce sens.

Désormais, et vous l'avez évoqué il y a quelques minutes M. Le Maire, vu le diagnostic technique posé par un professionnel, quel maître d'œuvre engagera sa responsabilité sur une

unique rénovation des façades ? En effet, il sera nécessaire de tenir compte et de ne pas passer sous silence cette étude (DIAG 2) lors des futures expertises et/ou travaux.

En conséquence, M. Le Maire, les habitantes et habitants de la commune, attendent une réponse à cette question simple : quel projet durable peut-on envisager pour ce bâtiment ? Allons-nous poursuivre sur une rénovation de communication ou bien ferons-nous le choix de la réhabilitation respectueuse du patrimoine et des deniers publics ?